



RÈGLEMENT du 6^{ème} rassemblement de MARCHÉ NORDIQUE

« NORDIC de l'Andouille »

01 juin 2024 – Semur en Brionnais

ORGANISATION :

Rassemblement annuel organisé par la Section Marche Nordique de l'Amicale Laïque de Charlieu (42190)

Il se déroulera le samedi 01 juin 2024 à SEMUR-EN-BRIONNAIS (71110)

Le départ et l'arrivée se situent Place de la mairie à SEMUR-EN-BRIONNAIS

Trois circuits sont proposés : 9, 12 et 16 km avec la possibilité de réaliser le circuit de 12 km en chronométrés.

Pour cette dernière, Il s'agit d'une épreuve chronométrée donnant lieu à un classement et qui doit se faire dans le respect des règles de marche nordique.

Un règlement particulier à cette épreuve a été établi

Les départs sont échelonnés à partir de 09h00.

CONDITIONS de participation à la marche nordique chronométrée

Les concurrents participant à l'épreuve chronométrée devront impérativement être nés avant le 01 juin 2008.

Pour ceux d'entre eux qui seraient mineurs, il sera exigé une autorisation parentale signée.

Toute participation aux 12 km chronométrés sera soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur d'un certificat médical d'un médecin attestant l'aptitude du marcheur à pratiquer de la compétition ou de la licence de la FFA

PARCOURS :

Les parcours, essentiellement chemins, sont situés sur les communes de SEMUR-EN-BRIONNAIS, de SAINT-JULIEN-DE-JONZY et de IGUERANDE.

Trois distances sont proposées, soit un circuit de 9 km, soit un circuit de 12 km, soit un circuit de 16 km.

Le circuit de 12 km est proposé également en chronométré.

ENGAGEMENTS :

Chaque participant devra remplir et signer le bulletin du flyer réalisé pour la manifestation ou compléter le formulaire en ligne (www.marchenordiquecharlieu.fr) et fournir les documents stipulés dans les conditions d'inscription.

Les droits d'inscription sont fixés à 7 euros pour le circuit de 9 km, 8 euros pour le circuit allure libre de 12 km, 9 euros pour le circuit de 16 km et 12 euros pour le circuit de 12 km chronométré.

Les Inscriptions sont :

- A envoyer avant le 24 mai 2024 à l'adresse suivante :

Mr Jean-Pierre BOISDRON
16 rue Chantemerle
42190 CHARLIEU
Accompagnés du règlement par chèque à l'ordre de Marche Nordique Charlieu.
- Ou inscription et règlement en ligne avant le 24 mai 2024 sur le site de la Marche Nordique de Charlieu (www.marchenordiquecharlieu.fr)
- Ou sur place, à titre exceptionnel, lors du rassemblement le 01 juin 2024, avant 08h30 et une majoration de 2 euros

AUTRES PRESTATIONS PROPOSÉES :

Possibilité de repas au tarif de 13 euros

Réservation et règlement accompagné du bulletin du flyer ci-joint avant le 24 mai 2024 à envoyer à :

Mr Jean-Pierre BOISDRON
16 rue Chantemerle
42190 CHARLIEU

Ou réservation et règlement en ligne sur le site de la Marche Nordique de Charlieu (www.marchenordiquecharlieu.fr)

DOSSARDS :

Pour les participants aux 12 km chronométrés, ils seront à retirer sur place avant le départ de la marche.

ASSURANCE :

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police de la MACIF souscrite par l'Amicale Laïque de Charlieu

Individuelle accidents : Les licenciés de la FFR ou de la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.